

## **Deux mères, un donneur et des enfants. Motivations des actrices et acteurs quant à l'établissement de la famille lesboparentale avec donneur connu**

Isabel Côté

Repenser la famille, renouveler les pratiques,  
adapter les politiques  
Volume 24, numéro 2, Printemps 2012

URI : [id.erudit.org/iderudit/1016349ar](http://id.erudit.org/iderudit/1016349ar)

DOI : [10.7202/1016349ar](https://doi.org/10.7202/1016349ar)

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Université du Québec à Montréal

ISSN 0843-4468 (imprimé)  
1703-9312 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Isabel Côté "Deux mères, un donneur et des enfants. Motivations des actrices et acteurs quant à l'établissement de la famille lesboparentale avec donneur connu." *Nouvelles pratiques sociales* 242 (2012): 84–101. DOI : [10.7202/1016349ar](https://doi.org/10.7202/1016349ar)

Résumé de l'article

L'une des pratiques familiales émergentes méconnue est la famille homoparentale. Bien qu'elle soit l'objet de recherche depuis plusieurs années, il reste un important travail de production de savoirs sur cette dynamique familiale. Cet article présente une partie des résultats d'une recherche portant sur un type spécifique de famille homoparentale, soit la famille lesboparentale dont les enfants sont nés d'un donneur de sperme connu. Plus précisément, dans cet article, nous analyserons les motivations des mères à avoir leurs enfants avec un donneur connu et les raisons qui ont amené les donneurs à collaborer à l'établissement du projet parental du couple lesbien.

Tous droits réservés © Université du Québec à Montréal, 2012. Ce document est protégé par la loi sur le droit d'auteur. L'utilisation des services d'Érudit (y compris la reproduction) est assujettie à sa politique d'utilisation que vous pouvez consulter en ligne. [<https://apropos.erudit.org/fr/usagers/politique-dutilisation/>]

**Érudit**

Cet article est diffusé et préservé par Érudit.

Érudit est un consortium interuniversitaire sans but lucratif composé de l'Université de Montréal, l'Université Laval et l'Université du Québec à Montréal. Il a pour mission la promotion et la valorisation de la recherche. [www.erudit.org](http://www.erudit.org)

# **Deux mères, un donneur et des enfants. Motivations des actrices et acteurs quant à l'établissement de la famille lesboparentale avec donneur connu**

---

Isabel CÔTÉ<sup>1</sup>

Département de travail social  
Université du Québec en Outaouais

L'une des pratiques familiales émergentes méconnue est la famille homoparentale. Bien qu'elle soit l'objet de recherche depuis plusieurs années, il reste un important travail de production de savoirs sur cette dynamique familiale. Cet article présente une partie des résultats d'une recherche portant sur un type spécifique de famille homoparentale, soit la famille lesboparentale dont les enfants sont nés d'un donneur de sperme connu. Plus précisément, dans cet article, nous analyserons les motivations des mères à avoir leurs enfants avec un donneur

---

1. Remerciements: La réalisation de cette recherche a été facilitée grâce à l'octroi d'une bourse doctorale du Conseil de recherches en sciences humaines (CRSH). L'auteure souhaite également remercier les femmes et les hommes qui ont participé à la recherche.

connu et les raisons qui ont amené les donneurs à collaborer à l'établissement du projet parental du couple lesbien.

MOTS CLÉS : mères lesbiennes ; donneur connu ; lesboparenté ; homoparentalité ; familles émergentes.

*Lesbian family is an emerging and still poorly understood family practice. Even if it has already been studied by researchers, there is still a need to generate more knowledge about this family dynamic. This article reports on a portion of a study conducted with lesbian families where the children are born from a known sperm donor. We analyse mother's motivations to have a child from a known donor and the reasons that lead the donors to collaborate in the creation of a lesbian-based parenting project.*

KEYWORDS : *lesbian mothers ; known donor ; lesbian-parented families ; family practice.*

## INTRODUCTION

Il est convenu de dire que la famille d'aujourd'hui se décline de multiples façons. Les familles recomposées, issues des nouvelles technologies de la reproduction, de l'adoption internationale ou dont les parents sont de même sexe font partie du paysage depuis de nombreuses années, au point où elles n'étonnent plus. Ces familles ont comme particularité de remettre en question l'adéquation entre la sexualité du couple et la reproduction tout en introduisant d'autres personnes dans la conception ou dans l'éducation des enfants.

C'est dans ce contexte que s'inscrivent les familles homoparentales<sup>2</sup>. Ces familles font l'objet de recherches depuis maintenant une trentaine d'années (Vincke, Julien, Ryan *et al.*, 2008). Tout d'abord intéressés à évaluer les impacts éventuels de l'homosexualité du parent sur leurs enfants – quant au développement affectif, social, cognitif et psychosexuel –, les chercheurs se sont ensuite attachés à mieux comprendre les dynamiques inhérentes au fonctionnement de ces familles. À ce propos, on cherche notamment à

---

2. L'expression « famille homoparentale » est générique et inclut une variété de modèles familiaux dont la particularité est que les parents sont de même sexe. Parmi ces familles se trouvent celles qui font l'objet du présent article, soit les familles lesboparentales dont les enfants sont nés d'un donneur connu.

comprendre quelles sont les particularités propres à chacune des structures homoparentales alors qu'elles mettent en évidence une certaine rupture entre les aspects biologiques, sociaux et légaux dans le lien parent-enfant (Julien, Tremblay, Leblond de Brumath *et al.*, 2001).

Cet article s'appuie sur les résultats d'une recherche qui illustre comment les familles lesboparentales dont les enfants sont nés d'un donneur connu mettent en tension et articulent les liens de parenté et les liens familiaux alors qu'elles dissocient le diptyque procréation et éducation d'enfants. Nous présenterons dans cet article un aspect spécifique des données qui est moins souvent abordé dans les écrits sur les familles lesboparentales avec donneur connu, soit les motivations des acteurs et actrices concernés quant à ce mode d'entrée en famille. Or, si les motivations des mères lesbiennes d'avoir des enfants avec un donneur connu ont fait l'objet de recherche depuis plusieurs années, notamment dans les pays anglo-saxons, les motivations des hommes à participer au projet parental d'un couple lesbien sont très peu documentées.

L'article sera divisé comme suit. Tout d'abord, nous ferons le point sur l'état des connaissances relatives aux motivations habituellement évoquées par les couples lesbiens pour avoir leurs enfants avec un donneur connu<sup>3</sup>. Celles-ci seront situées dans le contexte social plus large où les représentations de l'importance des liens génétiques dans le « faire famille » et du père pour le développement de l'enfant nourrissent certaines pratiques discursives sur la famille. Après avoir brièvement expliqué la méthodologie de recherche, nous mettrons en lumière les principales raisons mises de l'avant par les mères lesbiennes pour expliquer leur choix de faire appel à un donneur connu et celles des hommes à collaborer à un tel projet. Nous constaterons que la valeur accordée au partage de liens biogénétiques dans l'apparement et la présence paternelle ne sont pas étrangers aux motivations exprimées par les couples lesbiens et leur donneur.

## **AVOIR DES ENFANTS AVEC UN DONNEUR CONNU**

Lorsqu'elles décident d'avoir des enfants, les femmes lesbiennes doivent d'abord décider si elles souhaitent ou non impliquer la tierce partie nécessaire à la concrétisation du projet parental au sein de leur famille. Cela

---

3. Il importe ici de préciser que le terme « connu » ne signifie pas nécessairement que le donneur est un proche ou un membre de l'entourage des mères. Il ne s'agit pas non plus d'un donneur à identité ouverte, c'est-à-dire d'un donneur ayant fait un don à une clinique de fertilité avec l'option que l'enfant puisse éventuellement avoir accès à de l'information personnelle le concernant. Par donneur connu, il est entendu un donneur sélectionné en dehors du processus d'aide médicale à la procréation, peu importe le lien de départ existant entre le couple lesbien et lui.

aura ensuite une incidence sur leur choix de donneur. Les discours sur l'importance de connaître ses origines biologiques et sur la valorisation de la paternité ne sont pas sans incidence sur la réflexion qui guide ce choix.

En effet, les recherches démontrent que le principal motif évoqué par les couples lesbiens pour avoir leurs enfants avec un donneur connu est lié à l'importance de l'aspect biogénétique comme fondement identitaire. Dans cette optique, les mères souhaitent que l'enfant puisse connaître son origine biologique. La représentation paternelle est également un facteur qui joue dans la décision de recourir à un donneur connu. Le choix des mères est alors motivé par le désir de voir le père s'impliquer auprès de leur enfant ou du moins, par celui de leur offrir une figure paternelle à qui se référer (Ryan-Flood, 2005 ; Svab, 2007). Évidemment, ces deux raisons s'imbriquent parfois l'une dans l'autre, ce qui fait qu'il n'est pas toujours aisé de les départager. Comme les discours sur l'importance du père (Dempsey, 2004) et de la connaissance de ses origines biologiques (Gandsman, 2009 ; Giroux, 2006) sont largement dominants dans les pays occidentaux, il n'est donc pas surprenant que cela puisse constituer un facteur important dans la décision de faire appel à un donneur connu.

Ainsi, il semblerait que, malgré la polymorphie des familles occidentales contemporaines, il persiste une certaine représentation de la famille basée sur le sang partagé entre les différents membres qui la composent. Le sang incarne et transmet alors une parenté qui est vue comme résultant d'un fait naturel : la reproduction (Déchaux, 2007 ; Deliège, 2005 ; Fine et Martial, 2010). De fait, les représentations sociales de la parenté, dans la culture occidentale, ont pour source les liens biogénétiques faisant du géniteur et de la génitrice des parents ayant la responsabilité d'un autre être humain. Basés sur ces prémisses, les « vrais » parents sont donc ceux qui sont à l'origine de la naissance de l'enfant.

Ces liens consanguins sont vus non seulement comme étant le vecteur privilégié de la transmission de caractéristiques particulières et intrinsèques à la personne (Le Gall, 2003), mais également comme étant un fondement important des représentations qu'une personne a d'elle-même et de son histoire. En cela, ils représenteraient l'essence même d'une personne (Carsten, 2001), ce qui nourrit la thèse voulant que la connaissance de ses origines biologiques soit une condition nécessaire à l'épanouissement personnel et au fondement identitaire pour les enfants qui sont élevés par d'autres parents que leurs géniteurs (Gandsman, 2009). C'est pourquoi on assiste aux recherches des parents de naissance par les personnes ayant été adoptées (Giroux, 2006), aux réclamations pour le maintien des liens d'origine dans les situations d'adoption (Lavallée, 2008) et aux injonctions demandant la levée de l'anonymat lors des dons de gamètes, principalement

de sperme (Delaisi de Parseval, 2001 ; Giroux, 2006). Les liens du sang constituent alors l'argument principalement invoqué pour justifier ces demandes de reconnaissance des liens d'origine.

Parallèlement à cela, on constate l'émergence d'un discours centré sur l'importance du père pour le développement et le bien-être de l'enfant. Ainsi, le père aurait un rôle différencié de celui de la mère (Le Camus, 2002) tout en assumant une fonction d'activation (Paquette, 2004). Cette fonction d'activation, typiquement endossée lors du jeu père-enfant, optimise le développement cognitif, comportemental et social de l'enfant, plus particulièrement du garçon (Paquette 2004). La psychanalyse lacanienne a également fait la part belle au père dans le développement du genre en stipulant que l'identification au père, à la suite de la résolution du complexe œdipien, permet la construction de l'identité masculine du garçon (Butler, 2006). Ainsi, Le Camus (2002 : 155) postule que : « pour se construire, le garçon a besoin de trouver en son père "un rival", celui qui, par excellence, incarne la Loi et non pas d'y trouver seulement une figure d'attachement (base de sécurité), puis, au sortir de l'Œdipe, un repère identificatoire ». En ce sens, le père apparaît comme le tiers séparateur entre la mère et l'enfant, fonction jugée essentielle en vue de l'acquisition de l'identité sexuée.

Cette question du développement de l'identité sexuelle et de la conformité au genre en l'absence du père a été au cœur des premières recherches sur la lesboparentalité. En effet, on s'inquiétait alors de l'impact de cette configuration familiale sans père, principalement sur les garçons. Or, ces inquiétudes n'ont pas été validées empiriquement, les recherches à ce sujet démontrant plutôt que les enfants de mères lesbiennes ont un développement comparable à leurs pairs des familles hétérosexuelles (Anderssen, Amlie et Ytteroy, 2002 ; Tasker, 2005). En outre, plusieurs auteurs ont démontré que le tiers séparateur n'a pas nécessairement à être le père ou, encore, à être de sexe masculin (Delaisi de Parseval, 2006 ; Castelain-Meunier, 2005 ; Nadaud, 2002).

Par ailleurs, il semble que certains donneurs aient changé leur façon de concevoir leur don de sperme et se situent de plus en plus dans ce discours social (Riggs, 2008a). En effet, la vision qu'ont les hommes de leur don de sperme est en évolution tout en étant liée à la façon dont ils conçoivent l'importance de la paternité. Ainsi, dans les années 1970, les hommes qui donnaient leur sperme pour un couple lesbien le faisaient dans un contexte de contestation de l'hétéronormativité et de l'hétérosexisme de la famille patriarcale. Il s'agissait alors davantage d'un geste militant (Riggs, 2008a). Or, depuis les années 1990, des hommes exprimeraient certaines inquiétudes quant à leur possible instrumentalisation par les couples lesbiens pour lesquels ils font office de donneurs (Riggs, 2008a) en réfutant l'assertion vou-

lant que, puisque leur don de sperme n'implique pas de relation sexuelle, il se situe en dehors du système de parenté que construisent le couple lesbien et l'enfant à naître (Dempsey, 2004). En somme, ce n'est pas parce qu'ils font office de donneurs qu'ils refusent d'être reconnus comme étant les pères des enfants qui naîtront.

Tout cela n'est pas sans incidence sur les demandes d'accès des donneurs aux enfants qui semblent, en effet, de plus en plus déterminées, du point de vue juridique, par les discours sur l'importance du père et la connaissance de ses origines. Cela est particulièrement vrai lorsqu'il n'existe aucune législation en faveur de la lesboparenté comme le démontre l'émergence de conflits devant les tribunaux où la reconnaissance juridique de la mère sociale comme parent de l'enfant est opposée aux droits du donneur en tant que père (Millbank, 2008).

Or, au Québec, la Loi instituant l'union civile et les nouvelles règles de filiation offre des balises juridiques importantes permettant ainsi de lever l'inquiétude que le donneur exige une certaine reconnaissance de sa paternité. Rappelons que par cette loi, entrée en vigueur en 2002, l'État québécois accorde les mêmes droits et responsabilités juridiques aux familles homoparentales qu'aux familles hétéroparentales. Elle autorise également la concrétisation d'un projet parental par le recours aux forces génétiques d'autrui dans le cadre d'un processus de procréation assistée qui peut s'effectuer dans un contexte privé. Cela fait en sorte qu'un couple de femmes peut notamment procéder en dehors du système institutionnalisé pour concevoir un enfant, et ce, en ayant recours aux forces génétiques d'un homme qui acceptera d'agir comme géniteur en vue de la réalisation de son projet parental. Le rôle que cet homme jouera ou non auprès de l'enfant fera l'objet de négociation entre les mères et le donneur, car il n'est régi par aucune obligation ou responsabilité légales. Cela pose la question du donneur connu de façon tout à fait innovante puisque, dorénavant, ce n'est pas le statut de la mère sociale qui est négocié, mais bien celui du donneur. Que se passe-t-il alors dans un tel contexte sociojuridique ? Est-ce que les mères lesbiennes québécoises qui ont leurs enfants avec un donneur connu se positionnent au sein de ces discours pour motiver leur choix de fonder leur famille de cette façon ? Et le donneur, pourquoi accepte-t-il de participer à ce projet ?

## MÉTHODOLOGIE

Comme nous souhaitons appréhender et explorer l'expérience des participantes et participants considérés comme des informateurs privilégiés pour décrire la famille lesboparentale avec donneur connu, nous avons privilégié une approche qualitative (Paillé, 2007).

Les femmes interviewées devaient être légalement reconnues comme co-mères (c'est-à-dire inscrites comme telles à l'état civil) d'un ou de plusieurs enfants nés après 2002 (date d'entrée en vigueur de la Loi instituant l'union civile et les nouvelles règles de filiation). De plus, elles devaient avoir conçu leur enfant grâce à un donneur connu. En outre, ce donneur devait accepter de nous rencontrer.

Le processus de recrutement s'est échelonné sur dix mois, soit du début avril 2010 à la fin janvier 2011. C'est par des entrevues semi-dirigées qu'ont été recueillies les informations pertinentes pour la présente recherche. Les entrevues ont été retranscrites puis transposées dans le logiciel de données *N'Vivo* et ensuite interprétées par les méthodes habituelles d'analyse de contenu (Bardin, 1993). Parmi les thèmes abordés, il y a celui des facteurs décisionnels des participantes quant à leur désir de recourir à un donneur connu et l'acceptation du donneur de participer à ce projet, ce dont nous traitons dans le présent article.

Nous avons rencontré neuf donneurs et dix-huit mères. L'âge moyen des mères était de 35,5 ans pour les mères biologiques et de 36,2 ans pour les mères sociales. Les donneurs quant à eux présentaient un âge moyen de 38 ans. Les couples habitaient dans différentes régions du Québec, soit Montréal, l'Outaouais, les Laurentides et l'Estrie, alors que les donneurs résidaient majoritairement dans la région métropolitaine. Cinq couples lesbiens étaient mariés alors que les autres vivaient en union de fait. Quant au statut conjugal des donneurs, quatre vivaient en union de fait, quatre autres étaient célibataires et un dernier était séparé depuis peu d'une union ayant duré plusieurs années. Enfin, deux donneurs sont pères d'enfants eus dans le cadre d'une union conjugale.

## LE POINT DE VUE DES MÈRES

Trois raisons principales sont évoquées par les mères rencontrées lorsqu'il s'agit d'expliquer pourquoi elles ont eu leurs enfants avec un donneur connu. La question des origines est un élément qui revient dans le discours de la très grande majorité d'entre elles. Vient ensuite l'utilisation du donneur comme courroie de transmission pour l'établissement d'un lien d'apparement entre les membres de la famille puis pour quelques-unes d'entre elles, l'importance d'offrir un père, du moins une figure paternelle, à leurs enfants.



### **Grandir sans trou dans son histoire**

L'importance qu'elles accordent à la connaissance des origines est un déterminant motivationnel qui revient fréquemment dans le discours des participantes. Il s'agit là d'une raison prépondérante présente dans le discours de la quasi-totalité d'entre elles. De nombreuses femmes ont témoigné, en effet, des difficultés que pose la recherche des origines biologiques pour les enfants adoptés et ne souhaitaient pas voir leurs enfants grandir avec ce «trou» dans leur histoire.

*Quand l'enfant grandit, je pense que cela doit être bizarre de ne pas connaître une moitié de qui il est. J'ai écouté un documentaire à la télévision qui parlait justement des enfants qui étaient adoptés et qui parlaient à la recherche de leur père. Cela traitait de leur frustration de se retrouver devant une banque de sperme où on n'a pas accès à l'information. Cela a confirmé le fait que l'on faisait un bon choix pour nos enfants [en choisissant un donneur connu]. (Participante)*

*On connaît des gens qui ont fait affaire avec une clinique. Moi, cela me dérangeait de référer au géniteur comme à un numéro et que l'enfant n'ait jamais accès aux informations, à toutes les questions qu'il se pose. Je trouvais que c'était de le priver de quelque chose. (Participante)*

Le don de gamètes en est un qui ne peut être comparé, selon les mères rencontrées, aux autres dons biologiques tels que le don de sang par exemple, car ces gamètes portent en elles une partie de l'identité et de l'essentialité de l'enfant. Aussi, pour certaines mères, il peut s'avérer difficile de sélectionner un donneur en se basant strictement sur des paramètres physiologiques.

*On est allé consulter en clinique et on a commencé à faire des recherches sur les banques de sperme. Magasiner du sperme sur Internet, je n'ai jamais fait ça de ma vie ! Comment ça marche ? Qu'est-ce que tu choisis ? Tu choisis les critères physiques ? Tu choisis quoi là-dedans ? (Participante)*

De plus, le fait d'avoir recours au sperme d'un donneur anonyme a également comme impact de fermer la porte à la possibilité pour l'enfant d'entretenir éventuellement une relation avec le donneur, si tel est leur désir à tous deux.

### **Le donneur connu comme médiateur des liens du sang entre les membres de la famille lesboparentale**

Dans leurs pratiques discursives sur la famille, certaines participantes reprennent, en tout ou en partie, des éléments représentationnels voulant que les membres d'une même famille partagent des liens du sang. Avoir un donneur connu permet donc l'aménagement de différentes stratégies afin de se conformer le plus possible à cette représentation.

L'une de ces stratégies est d'avoir recours au même donneur pour établir une filiation biologique entre les enfants du couple<sup>4</sup>. Cela est d'autant plus important lorsque chacune des mères portera un enfant. En effet, dans le discours des mères concernées, on s'aperçoit que c'est davantage le lien biologique que le lien social ou légal qui est réaffirmé pour créer le lien fraternel. Ainsi, expliquant pourquoi il importait que les deux enfants du couple soient nés grâce au même donneur, cette mère affirme :

*[c'est important d'avoir le même donneur] pour qu'il y ait un lien entre les enfants. Tu sais, il n'y aura pas de lien maternel entre les deux, mais au moins du père, ils ont un lien. Je trouve que c'est bien pour eux. Avec les demi-frères, demi-sœurs il y en a plein, mais on ne dit plus les demis maintenant. Ça va vraiment être son frère ou sa sœur. Ils ont le même lien à partir du père. (Participante)*

Mais plus encore que de simplement unir les frères et sœurs, le partage du génotype permet, dans l'esprit de plusieurs mères, de souder la relation fraternelle, comme si cela était plus à même de susciter l'amour fraternel que le fait de grandir l'un avec l'autre.

*Je trouve ça le fun que nos enfants aient un lien génétique avec le même donneur. On dit que le lien génétique n'a pas d'importance parce que ce n'est pas la même maman qui porte le bébé, mais c'est le fun que les enfants entre eux aient quand même un lien génétique. Je pense qu'ils vont se sentir plus proches parce qu'ils ont le même donneur. (Participante)*

Le partage du génotype entre la mère sociale et ses enfants est une autre stratégie qui peut être employée afin de se conformer aux représentations sociales de l'apparentement basées sur les liens du sang. Dans ces situations-là, le donneur sera alors un membre de la famille de la mère sociale. Un couple a choisi ce mode d'entrée en famille. Cette mère sociale témoigne de l'avantage d'avoir eu son frère comme donneur pour l'établissement de sa famille.

*La logique pour nous était que ce soit mon frère qui soit le donneur puisque à ce moment-là, physiquement, l'enfant me ressemblerait. Génétiquement, c'est pratiquement mes gènes dans le fond. Ma fille, physiquement, ressemble à un mélange de ma conjointe et moi, et on trouve ça le fun. (Participante)*

## Un père, mais sans responsabilités parentales

Certaines mères rencontrées sont sensibles au discours voulant qu'un père soit important pour l'enfant. Elles ont longuement réfléchi à la question à savoir si le donneur doit ou non être identifié comme le père de leur(s)

4. Il est vrai qu'en clinique les femmes peuvent réserver un échantillon du sperme de leur premier enfant pour les enfants subséquents. Mais cela n'empêche pas le fait que ce donneur peut, au moment où elles sont prêtes à avoir leurs autres enfants, avoir dépassé le nombre d'enfants admissibles selon les ratios populationnels.

enfant(s) et leurs réponses démontrent qu'elles ont plus ou moins intériorisé certains concepts théoriques sur les mérites de l'engagement paternel. C'est pourquoi deux couples ayant participé à l'étude accordent beaucoup d'importance au fait que le donneur soit identifié comme étant le père de leurs enfants. Elles considèrent en effet que la construction identitaire de l'enfant en sera facilitée. Elles ont donc choisi le donneur à condition qu'il accepte de s'engager dans une relation filiale et affective avec les enfants. Ainsi, faisant référence à la théorie de la socialisation genrée (voulant que l'identification à un genre résulte de l'identification avec le parent de même sexe et de la mise en distance du parent de sexe opposé), une mère explique pourquoi il est important pour elle et sa conjointe que le donneur soit connu comme étant le père de leur enfant :

*Quand ma fille le voit [prénom du donneur], c'est papa. Pour nous, c'est très important. Surtout au niveau de l'identité de l'enfant. Identité personnelle, identité de genre aussi. (Participant)*

Si ces femmes préfèrent que le donneur soit impliqué auprès de leurs enfants et soit connu d'eux comme leur père, elles se considèrent néanmoins comme les seuls parents légitimes. Elles ne souhaitent pas partager le parentage avec une troisième personne, fût-il le père biologique de l'enfant. Cette paternité est donc plus symbolique qu'associée à un rôle particulier au regard du parentage.

## LE POINT DE VUE DES DONNEURS

Les motivations exprimées par les donneurs sont variées. Si elles peuvent rejoindre celles des mères sur certains aspects, il reste que leur participation au projet parental d'autrui vient répondre à des besoins qui leur sont intrinsèques. Peut-être cela explique-t-il le fait que trois des donneurs se sont spontanément offerts après avoir constaté l'ensemble des démarches entreprises par les femmes pour en trouver un.

### Être père sans être parent

Trois des donneurs avaient un désir de paternité depuis l'enfance, mais leur homosexualité a longtemps été considérée comme un obstacle. C'est pourquoi cette proposition a été vue comme une opportunité, même si l'un d'entre eux n'a pas été présenté à ses enfants comme étant leur père, mais plutôt comme étant un « tonton ».

*Je n'avais, même en étant gai, jamais abdiqué l'idée qu'éventuellement j'aurais des enfants. (Participant)*

Mais cette paternité, qui n'est accompagnée d'aucune tâche habituellement dévolue aux parents, leur convient parfaitement. Ils ont un très grand respect de la cellule familiale de l'enfant et sont conscients que ce sont les mères qui ont la responsabilité de son éducation. En fait, aucun d'entre eux n'était vraiment intéressé à investir le champ parental. Et c'est précisément parce qu'ils n'avaient aucune responsabilité parentale à assumer qu'ils ont accepté de jouer ce rôle.

*Jusqu'à ce point, je ne voulais pas vraiment avoir des enfants, en fait ne pas être celui qui les élevait. Je me suis donc dit que cette situation était comme le meilleur des deux mondes, c'est-à-dire avoir des enfants, mais ne pas être parent. Vingt-quatre heures par jour, j'aurais de la difficulté avec cela. J'ai accepté d'avoir des enfants avec [prénoms des mères] parce que les enfants seraient avec elles. (Participant)*

L'un de ces donneurs explique que sa paternité relève davantage du mentorat que d'une paternité axée sur les soins et les responsabilités. C'est pourquoi il la qualifie de « spirituelle ».

*Je suis conscient que je n'ai aucune responsabilité financière, mais je suis conscient que j'ai la responsabilité spirituelle d'être le père. Je suis plus important qu'un oncle. Parce que je vais toujours demeurer leur papa. (Participant)*

Sans avoir un désir de paternité clairement défini, deux autres donneurs souhaitaient néanmoins être quelqu'un de spécial pour un enfant. Une présence qui, de loin en loin, reste privilégiée. Même sans désirer être reconnu par l'enfant comme son père, le fait de pouvoir vivre cette expérience est alors vu comme étant valorisant.

*Ma motivation, c'était en partie d'avoir un rôle spécial pour un enfant. Je ne sentais pas avoir ça malgré le fait que j'ai des nièces. Je ne les vois pas très souvent et puis je ne sens pas vraiment que je tiens un rôle particulier dans leur vie. Je trouvais que c'était une belle chose que d'être quelqu'un de spécial pour un enfant et de pouvoir contribuer de façon positive au développement d'un enfant. (Participant)*

Pour un autre donneur, ce don fut, en quelque sorte, une façon de faire un certain deuil de la paternité. En effet, il était alors en couple avec une femme ne désirant pas d'enfant. Le fait d'avoir un enfant lui étant génétiquement lié, même si cela n'est accompagné d'aucune reconnaissance sociale ou légale, fut considéré comme un compromis. Ce compromis est néanmoins empreint d'une certaine mélancolie du fait que son désir de paternité ne peut s'exprimer librement à travers une relation avec l'enfant. De surcroît, le désir de pouvoir perpétuer son nom de famille se voit contrarié par le fait que l'enfant ne le porte évidemment pas, mais plutôt celui de ses mères :

*À la base, c'est certain que j'ai toujours voulu avoir des enfants. Ma conjointe n'est pas chaude à l'idée. Elle ne veut pas d'enfant. Pour moi, c'était le désir de me voir dans quelqu'un d'autre; je ne sais pas exactement comment l'expliquer. En fait, c'était important pour moi de continuer mes gènes. Je voulais aussi que mon nom de famille continue. Mes frères et moi, on est les seuls gars pour faire continuer notre lignée [silence]. Il y avait quelque chose là-dedans que je trouvais important. (Participant)*

### **Donner son sperme et sa génétique en cadeau**

Au pôle opposé se trouvent les hommes qui voient leur rôle comme étant essentiellement biologique et qui n'ont pas ou très peu de contacts avec l'enfant. Cela ne veut pas dire qu'ils soient indifférents à l'enfant ou encore qu'ils n'aient pas été touchés lors du premier contact avec ce dernier, mais ils se considèrent surtout comme des aidants dans le processus ayant conduit à sa naissance. L'un de ces hommes considère notamment comme une « vocation » le fait d'aider des couples incapables de concevoir par eux-mêmes.

Pour trois autres donneurs, la principale motivation était de venir en aide à des amies afin qu'elles puissent concrétiser leur rêve de fonder une famille, sans que cela vienne avec quelque attente que ce soit. Mais dans tous les cas, la certitude que les femmes bénéficiaires de leur(s) don(s) feraient de bonnes mères a été mentionnée par les donneurs rencontrés.

*Je voulais aider deux amies, c'était juste ça. Je pouvais le faire alors pourquoi pas! (Participant)*

Ce participant, tout en situant son don comme un « cadeau », opère une certaine distanciation critique du discours hétéronormatif sur la famille. Son don peut, en quelque sorte, être compris comme une prise de position en faveur de la famille lesboparentale.

*Je voulais les aider dans leur projet et je savais que ce n'est pas facile de trouver un donneur. Aussi, ce n'est pas tout le monde qui trouve que c'est une bonne idée que des personnes homosexuelles aient des enfants. Donc premièrement c'était pour ça, parce que je trouvais que c'était un beau projet. Je n'ai absolument aucune réserve par rapport à ça. Je ne vois pas la nécessité d'avoir un homme et une femme comme parents pour qu'un enfant se développe bien. (Participant)*

### **Faire de ses propres parents des grands-parents**

Pour quatre donneurs, ce don, même si cela ne constituait pas la raison principale, permettait de faire un contre-don à leurs propres parents en leur assurant, sinon des petits-enfants, du moins, une descendance. Pour l'un d'entre eux, cela avait également le mérite de « racheter », en quelque

sorte, son homosexualité face à ses parents. Malgré son orientation sexuelle, il pouvait s'inscrire dans la perpétuation de la lignée familiale. De ce fait, il accomplissait ce qu'il considère comme son devoir filial. Avoir été le premier de sa famille à donner des petits-enfants à ses parents est alors vu comme un boni. C'est aussi en annonçant à ses parents qu'ils allaient devenir grands-parents qu'il a officiellement annoncé son homosexualité.

*Ma mère n'en pouvait plus d'attendre d'être grand-mère. C'est moi le premier de mes frères qui leur ai annoncé qu'ils allaient être grands-parents. En même temps, je leur annonçais officiellement mon homosexualité. Mais je leur disais : « Ne vous en faites pas, vous allez devenir grands-parents aujourd'hui ! » Ils étaient heureux. Je suis le premier à les rendre grands-parents, ce qui était important pour moi. J'ai fait mon devoir. (Participant)*

## DISCUSSION

Plusieurs éléments ont guidé la décision des participantes d'avoir leurs enfants avec l'aide d'un donneur connu. De façon congruente avec la littérature, l'importance accordée à la connaissance des origines est une raison souvent évoquée dans le discours de l'ensemble des participantes. Elles souhaitent donc qu'il puisse être disponible pour l'enfant, advenant que ce dernier ressent le besoin de le connaître.

Par ailleurs, les représentations de la famille basées sur le partage des liens consanguins entre les membres qui la composent font également partie des motivations évoquées par des participantes pour avoir leurs enfants avec un donneur connu. Le donneur, outre de permettre à l'enfant de se construire sur le plan identitaire en restant accessible, agira comme un intermédiaire dans la création de liens de parenté entre les membres de la famille grâce à l'orchestration de ce que Thompson (2005) appelle une « chorégraphie ontologique ».

Ainsi, Thompson (2005) explique que les couples dont les enfants sont nés d'un apport de gamètes orchestrent fréquemment une chorégraphie ontologique ayant pour but de légitimer la construction d'un discours leur permettant de se positionner comme étant les « vrais » parents de leur enfant. Par contre, pour opérer, cette chorégraphie implique, dans tous les cas, l'oblitération du donneur en tant que personne et donc, parent potentiel. Pour ce faire, ses gamètes seront objectivés comme n'étant que du matériau génétique.

La mise en œuvre de cette chorégraphie prendra différentes formes selon les couples rencontrés. Dans la plupart des cas, et comme d'autres mères l'ont rapporté ailleurs (Folgero, 2008; Jones, 2005; Nordqvist, 2011; Ryan-Flood, 2005; Svab, 2007), cela consistera à créer des liens d'apparentement entre les mères et leurs enfants en utilisant le même donneur pour la fratrie. Rappelons,

en effet, que la conception occidentale de l'apparement suppose que des liens biogénétiques sont transférés des parents aux enfants, permettant ainsi la production d'une identité se prolongeant les uns dans autres (Strathern, 1992). Or, c'est l'inverse qui se produit dans plusieurs familles rencontrées alors que l'apparement se construit dans un mouvement ascendant. Ainsi, la transmission biogénétique entre les membres du système familial se réalise à travers les enfants alors que le donneur agit comme une courroie de transmission. Avoir recours à un donneur connu permet d'établir un lien biologique entre les enfants de la famille créant, par conséquent, un plus grand sentiment d'unité entre les membres d'une éventuelle fratrie. Le fait d'avoir le même donneur pour les enfants du couple assure une certaine continuité dans la transmission génotypique fraternelle. Comme les enfants partagent une partie de leur génotype grâce au donneur, le fait que chacune des mères soit biologiquement liée à un des enfants permet *ipso facto* la construction d'un discours de partage consanguin avec l'enfant né de sa conjointe.

Pour d'autres, minoritaires il est vrai, le donneur doit également s'incarner dans un père. Néanmoins, ce père ne sera pas considéré comme un parent et se situera dans la marge de l'unité mères-enfants. Cela n'entraînera donc pas la mise en place d'un système triparental. Si les autres couples n'adhèrent pas au discours social voulant que le développement optimal de l'enfant commande qu'il ait un père engagé auprès de lui, il n'en reste pas moins que les mères insistent toutes sur le fait qu'elles ont, dans leur entourage, des hommes qui pourront offrir un modèle masculin. Pour Goldberg et Allen (2009: 65), un tel discours basé sur une mise à distance des préceptes sur la paternité, mais qui intègre les pressions socioculturelles sur la présence masculine démontre que si les mères lesbiennes «ouvrent de nouvelles voies en créant des familles non traditionnelles, elles capitulent aussi face aux stéréotypes concernant le genre [...]. [Ces stéréotypes] s'insinuent, de manière consciente ou inconsciente, dans leur réflexion sur le développement de l'enfant». Il se peut, comme le pensent Goldberg et Allen (2009), que la persistance du discours hétéronormatif et genré sur la famille influence le désir de ces mères de socialiser leurs enfants auprès d'hommes de leur entourage qui offriront un modèle masculin positif. En ce sens, cela est peut-être une réaction défensive à un certain discours public soutenant que les familles sans père sont moins appréciées pour le développement des enfants.

Les motivations exprimées par les donneurs rejoignent celles des mères. Tout d'abord, comme d'autres donneurs l'ont dit avant eux (Dempsey, 2012), ceux rencontrés dans le cadre de la recherche soulignent l'ambiguïté qui existe entre la paternité sociale et la paternité biologique. À l'exception d'un seul d'entre eux qui perçoit son don à l'instar d'autres dons biologiques (notamment le don de sang), les donneurs relèvent que le sperme

est un vecteur biologique qui permet de créer un enfant qui sera, jusqu'à un certain point, le prolongement d'eux-mêmes. Cela n'est pas sans avoir certains impacts sur des donneurs qui naviguent alors entre un désir de reconnaissance de leur paternité, tout en ne souhaitant pas, par ailleurs, être responsables de l'enfant ou assumer un rôle parental à l'égard de ce dernier. Mason (2008) parle alors d'une dimension éthérée de la parenté pour décrire ces liens qui font qu'on se sent tout spécialement « connecté » à une personne, sans que cela s'appuie nécessairement sur quelque chose de tangible, comme un lien relationnel issu de la quotidienneté. C'est cette dimension éthérée qui est évoquée lorsque le fait d'avoir des enfants qui leur sont génétiquement liés leur permet de s'inscrire dans leur lignée familiale. Néanmoins, plusieurs d'entre eux opèrent une certaine distanciation entre leur don de sperme et l'établissement de liens de parenté qui les amène à se considérer plutôt comme des médiateurs de parenté, puisque ce don a rendu possible la concrétisation du projet parental d'un couple d'amies.

Enfin, le fait que des donneurs se soient spontanément proposés est une donnée fort intéressante qui ressort de la présente étude, surtout lorsque contextuellement replacée dans les débats qui ont eu lieu au Québec à la suite de la reconnaissance de la lesboparenté. En effet, d'aucuns (Philips-Nootens, 2005 ; Pratte, 2005 ; Tahon, 2004, 2006) plaident alors qu'une telle reconnaissance favoriserait, en quelque sorte, une certaine instrumentalisation des hommes étant donné qu'elle « assimile le sperme fécondant à une eau de pluie printanière qui arroserait un ventre féminin » (Tahon, 2006 : 6). Cela témoignerait, toujours selon ces auteurs, d'une certaine banalisation de la paternité. Or, force est de constater que les hommes rencontrés ne présentent pas cette façon de concevoir leur don. Le fait que des donneurs se soient spontanément proposés en connaissant parfaitement les tenants et aboutissants de leur don milite plutôt pour une conception plus nuancée de leur participation au projet parental d'autrui. Nous constatons que ces dons répondaient à un besoin (combler un désir de paternité, avoir une descendance, être quelqu'un de spécial pour un enfant, etc.) chez certains de ces hommes alors que chez d'autres, la conviction de poser un geste altruiste qui change la vie d'un couple est vue comme une source importante de motivation et d'accomplissement. Comme démontré ailleurs (Riggs, 2008b), les donneurs gais de notre échantillon valorisent davantage un rapport de proximité à l'enfant et présentaient un plus grand désir de paternité que les hétérosexuels, plus nombreux à conceptualiser leur don comme un cadeau. Ce désir de paternité, parfois confondu avec un certain « désir d'immortalité génétique » (Riggs, 2008a : 231), est surtout présent lorsque l'actualisation de cette paternité désirée est contrariée, que ce soit en raison de l'homosexualité du donneur vue comme un obstacle ou encore parce que la partenaire de vie ne ressent aucun désir de maternité.



## CONCLUSION

On constate que la principale raison évoquée par les mères est l'importance qu'elles accordent à la fameuse question des origines. Pour ces femmes, le donneur fait nécessairement partie de l'histoire de leurs enfants, même s'il ne fait pas partie de leur vie quotidienne. Cette proximité à l'enfant sera définie en fonction du désir de le présenter – ou non – comme un père. Cela agit de façon circulaire avec les propres motivations du donneur quant à la façon de concevoir son implication.

Le caractère exploratoire de la recherche, le faible nombre de participants et de participantes et l'échantillonnage de convenance ne permettent évidemment pas de généraliser les résultats à l'ensemble des familles lesbi-parentales qui ont eu leurs enfants à l'aide d'un donneur connu et encore moins, *a contrario*, aux familles lesboparentales dont les enfants sont nés d'un donneur anonyme. Néanmoins, cela permet de susciter des réflexions sur les familles vivant en situation de pluriparentalité. De fait, les familles lesboparentales dont les enfants sont nés d'un donneur connu exemplifient plusieurs des questions que l'on se pose aujourd'hui au sujet des transformations dans la sphère familiale : Est-ce que la question des « liens du sang » est désuète dorénavant alors que se multiplient les façons de « faire famille » ? Est-elle au contraire plus pertinente que jamais depuis l'arrivée en scène des nouvelles technologies de la reproduction ? Doit-on dépasser le cadre cognatique de la parenté pour inclure tous ceux qui ont servi de relais, ou de médiateur de parenté, dans la conception d'un enfant ?

## BIBLIOGRAPHIE

- ANDERSSON, N., AMLIE, C. et E.A. YTTEROY (2002). « Outcomes for Children with Lesbian or Gay Parents. A Review of Studies from 1978 to 2000 », *Scandinavian Journal of Psychology*, vol. 43, n° 4, 335-351.
- BARDIN, L. (1993). *L'analyse de contenu*, Paris, Presses universitaires de France.
- BUTLER, J. (2006). *Défaire le genre*, Paris, Éditions Amsterdam.
- CARSTEN, J. (2001). « Substantivism, Anti-Substantivism, and Anti-Anti-Substantivism », dans S. MCKINNON et S. FRANKLIN (dir.), *Relative Values: Reconfiguring Kinship Studies*, Durham, Duke, University Press, 29-53.
- CASTELAIN-MEUNIER, C. (2005). « Flexibilité des identités et paternités plurielles », *Enfances, Familles, Générations*, n° 3, 1-22.
- DÉCHAUX, J.-H. (2007). *Sociologie de la famille*, Paris, La Découverte.
- DELAISI DE PARSEVAL, G. (2001). « La pluriparentalité occultée : psychodynamique de la parentalité dans les cas d'aide médicale à la procréation avec don de gamètes », dans D. LE GALL et Y. BETTAHAR (dir.), *La pluriparentalité*, Paris, Presses universitaires de France, 113-124.

- DELAISI DE PARSEVAL, G. (2006). « Pour introduire le débat. À propos d'une histoire d'adoption homoparentale », *Dialogue*, vol. 3, n° 173, 13-20.
- DELIÈGE, R. (2005). *Anthropologie de la famille et de la parenté*, Paris, Armand Colin.
- DEMPSEY, D. (2004). « Donor, Father or Parent ? Conceiving Paternity in the Australian Family Court », *International Journal of Law, Policy and the Family*, vol. 18, n° 1, 76-102.
- DEMPSEY, D. (2012). « More like a onor or more like a father ? Gay men's concept of relatedness to children », *Sexualities*, vol. 15, n° 2, 156-174.
- FINE, A. et A. MARTIAL (2010). « Vers une naturalisation de la filiation ? », *Génèse*, vol. 1, n° 78, 121-134.
- FOLGERO, T. (2008). « Queer Nuclear Families ? Reproducing and Transgressing Heteronormativity », *Journal of Homosexuality*, vol. 54, n°s 1-2, 124-149.
- GANDSMAN, A. (2009). « L'appel du sang : le débat sur la restitution des enfants de disparus en Argentine post-dictatoriale », *Anthropologie et sociétés*, vol. 33, n° 1, 31-48.
- GIROUX, M. (2006). « Le droit fondamental de connaître ses origines biologiques : impact des droits fondamentaux sur le droit de la filiation », *Revue du Barreau*, numéro thématique hors série, 255-294.
- GOLDBERG, A.E. et K.R. ALLEN (2009). « Les perceptions de la participation masculine pour les mères lesbiennes pour le passage à la parentalité », *Politiques sociales et familiales*, n° 96, 55-70.
- JONES, C. (2005). « Looking Like a Family: Negotiating Bio-genetic Continuity in British Lesbian Families Using Licensed Donor Insemination », *Sexualities*, vol. 8, n° 2, 221-237.
- JULIEN, D., TREMBLAY, N., LEBLOND DE BRUMATH, A., et É. CHARTRAND (2001). « Structures familiales homoparentales et expériences parentales chez des mères lesbiennes », dans C. LACHARITÉ et G. PRONOVOST (dir.), *Comprendre la famille*, Québec, Presses de l'Université du Québec, 103-120.
- LAVALLÉE, C. (2008). « Pour une adoption sans rupture du lien de filiation d'origine dans les juridictions de civil law et de common law », *Informations sociales*, vol. 2, n° 146, 132-141.
- LE CAMUS, J. (2002). « Le lien père-bébé », *Devenir*, vol. 14, n° 2, 145-167.
- LE GALL, D. (2003). « Filiations volontaires et biologiques. La pluriparentalité dans les sociétés contemporaines », *Neuropsychiatrie de l'enfance et de l'adolescence*, vol. 51, n° 3, 118-123.
- MASON, J. (2008). « Tangible Affinities and the Real Life Fascination of Kinship », *Sociology*, vol. 42, n° 1, 29-45.
- MILLBANK, J. (2008). « The Limits of Functional Family: Lesbian Mother Litigation in the Era of the Eternal Biological Family », *International Journal of Law, Policy and the Family*, vol. 22, n° 2, 149-177.
- NADAUD, S. (2002). *Homoparentalité. Une nouvelle chance pour la famille ?*, Paris, Fayard.

- NORDQVIST, P. (2011). «Origins and Originators: Lesbian Couples Negotiating Parental Identities and Sperm Donor Conception», *Culture, Health and Society*, 1-15
- PAILLÉ, P. (2007). «La recherche qualitative, une méthodologie de la proximité», dans H. DORVIL (dir.), *Problèmes sociaux – Tome III. Théories et méthodologies de la recherche*, Québec, Presses de l'Université du Québec, 409-443.
- PAQUETTE, D. (2004). «Le rôle du père dans la capacité du garçon à gérer son agressivité», *Revue de psychoéducation*, vol. 33, n° 1, 61-74.
- PHILIPS-NOOTENS, S. (2005). «De l'enfant conçu à l'enfant programmé: quand la liberté s'égaré», dans F.-R. OUELLETTE, R. JOYAL et R. HURTUBISE (dir.), *Familles en mouvance: quels enjeux éthiques?*, Québec, Les Presses de l'Université Laval, 177-192.
- PRATTE, M. (2005). «L'homoparenté en droit québécois: questions et inquiétudes à propos d'une réforme inachevée», dans F.-R. OUELLETTE, R. JOYAL et R. HURTUBISE (dir.), *Familles en mouvance: quels enjeux éthiques?*, Québec, Les Presses de l'Université Laval, 193-208.
- RIGGS, D.W. (2008a). «Lesbian Mothers, Gay Sperm Donors, and Community: Ensuring the Well-being of Children and Families», *Health Sociology Review*, vol. 17, 226-234.
- RIGGS, D.W. (2008b). «Using Multinomial Logistic Regression Analysis to Develop a Model of Australian Gay and Heterosexual Sperm Donors' Motivations and Beliefs», *International Journal of Emerging Technologies and Society*, vol. 6, n° 2, 106-123.
- RYAN-FLOOD, R. (2005). «Contested Heteronormativities: Discourse of Fatherhood among Lesbian Parents in Sweden and Ireland», *Sexualities*, vol. 8, n° 2, 189-204.
- STRATHERN, M. (1992). *After Nature*, Cambridge, Cambridge University Press.
- SVAB, A. (2007). New Ways of Parenting: Fatherhood and Parenthood in Lesbian Families, *Revija za sociologiju*, vol. 38, n°s 1-2, 43-55.
- TAHON, M.-B. (2004). *Vers l'indifférence des sexes? Union civile et filiation au Québec*, Montréal, Les Éditions du Boréal.
- TAHON, M.-B. (2006). «Nouvelles formes de régulation de la famille au Canada et au Québec: avant-gardisme et marginalisation», *Enfance, Familles, Générations*, n° 5, 1-8
- TASKER, F. (2005). «Lesbian Mothers, Gay Fathers, and Their Children: A Review», *Journal of Developmental and Behavioral Pediatrics*, vol. 26, n° 3, 224-240.
- THOMPSON, C. (2005). *Making Parents: The Ontological Choreography of Reproductive Technologies*, Cambridge, Massachusetts Institute of Technology Press.
- VINCKE, J., JULIEN, D., RYAN, B., JODOIN, É. et É. JOUVIN (2008). «Familles homoparentales: État des lieux», dans C. PARENT, S. DRAPEAU, M. BROUSSEAU, et È. POULIOT (dir.), *Visages multiples de la parentalité*, Québec, Presses de l'Université du Québec, 185-222.